

Justice et Sécurité publique

Rapport annuel
2016–2017

Justice et Sécurité publique
Rapport annuel 2016-2017

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1767-3 (imprimée)
ISBN 978-1-4605-1769-7 (en ligne)

ISSN 2560-9718 (imprimée)
ISSN 2560-9734 (en ligne)

11478 | 2017.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

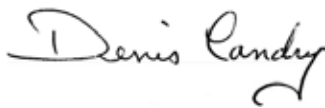
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Denis Landry
Ministre et solliciteur général

Du sous-ministre au ministre

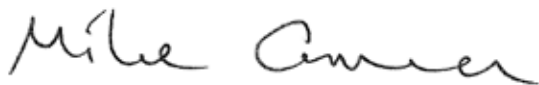
L'honorable Denis Landry

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Michael Comeau, c.r.
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Gestion stratégique	3
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du Ministère	10
Présentation générale de la Division et faits saillants	11
Division des Services généraux	11
Division de la Support des opérations et des politiques	12
Division de la Sécurité publique	12
Division de la Sécurité et urgences.	14
Division de la Services de sécurité	15
Division des Services à la justice	17
Information financière	19
Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire état de la situation par poste primaire	19
Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire état de la situation par programme	20
Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire état de la situation par source	21
Résumé des activités de recrutement.	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives	23
Résumé des activités liées aux langues officielles	24
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	27
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines	28
Annexe B : Renseignements statistiques.	29

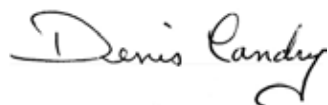
Message du ministre

D'importants changements ont eu lieu au cours de l'exercice 2016-2017 pour l'ancien ministère de la Justice et l'ancien ministère de la Sécurité publique qui ont été officiellement fusionnés en juin 2016. Cette fusion a renforcé le mandat de ces ministères, améliorant par le fait même la collaboration et l'affectation des ressources.

C'est un privilège de faire partie de l'équipe du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Nous devrions tous être fiers des efforts déployés par ce ministère pour protéger la vie des Néo-Brunswickois. Le dévouement et la persévérance de nos employés après le passage de la tempête de verglas en janvier ne sont qu'un exemple de l'engagement de ce ministère à faire en sorte que les citoyens du Nouveau-Brunswick puissent vivre, travailler et élever leur famille dans une province sécuritaire.

Cette année, nous avons fait des progrès vers la réalisation d'un certain nombre d'objectifs clés. Nous avons fait un pas en avant dans l'élaboration d'une démarche sécuritaire et responsable à l'égard de la légalisation à venir du cannabis. Nous avons contribué à l'instauration de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* qui offre aux victimes des recours supplémentaires pour mieux assurer leur sécurité en attendant de trouver des solutions plus permanentes. Nous avons également adopté la « loi d'Ellen », une modification à la *Loi sur les véhicules à moteur* qui vise à mieux protéger les cyclistes.

Je tiens à féliciter les membres du personnel pour leur professionnalisme et leur collaboration au cours de la dernière année, soit notre première année en tant que ministère nouvellement fusionné. Nous poursuivrons nos efforts visant à renforcer notre système de justice et à bâtir une province plus sécuritaire et plus résiliente.

A handwritten signature in black ink that reads "Denis Landry". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Denis Landry
Ministre de la Justice et de la Sécurité publique

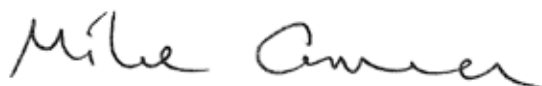
Message du sous-ministre

Je suis heureux de présenter le premier rapport annuel du nouveau ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Avant la fusion, les grandes priorités de ces ministères étaient d'assurer la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick et d'élargir l'accès à la justice. Bien que les priorités n'aient pas changé, notre démarche en matière de prestation des services et des programmes tire déjà profit de la fusion des ministères de la Justice et de la Sécurité publique. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du personnel de toute la province pour leur collaboration et leur professionnalisme au cours de cette période.

La tempête de verglas qui a eu lieu en janvier dans le Nord de la province illustre bien l'engagement et la compassion de notre personnel en période de crise. Des centaines d'employés du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ont mis de côté leur famille et leurs obligations quotidiennes pour contribuer aux efforts de restauration dans les régions de Miramichi, de Kent et de la Péninsule acadienne. Dans de nombreux cas, les employés devaient faire face aux conséquences de la tempête de verglas chez eux, mais ils ont décidé de venir en aide aux autres avant de s'occuper de leur propre situation. Cette expérience illustre le sens du devoir des employés de la Justice et de la Sécurité publique. Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres de notre personnel pendant cette période difficile.

Nous poursuivrons notre collaboration avec nos partenaires et nos intervenants en vue de bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort et plus sûr et d'offrir un accès juste et impartial à la justice à nos citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mike Comeau".

Michael Comeau, c.r.
Sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Gestion stratégique

Priorités stratégiques

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- **Emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick* qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- **Éducation** – Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best (chacun à son meilleur)* dans le secteur anglophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Pendant la première année, les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et faire les efforts nécessaires pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.
- **Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir d'un soutien aux personnes handicapées.
- **Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- **Gouvernement intelligent** – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2016–2017, le ministère de la Justice et Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Le Ministère a instauré une nouvelle loi, la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* qui vise à offrir aux victimes de violence conjugale un accès plus rapide aux recours civils.
- Le Ministère a élaboré un nouveau processus d'accréditation du permis de conduire pour permettre aux membres des Forces armées canadiennes d'obtenir un permis de conduire pour véhicule utilitaire équivalent du Nouveau-Brunswick sans formation ou examen supplémentaire.
- Un Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été annoncé pour les dommages causés par la tempête de verglas qui a eu lieu en janvier 2017.
- Le Ministère a mis sur pied l'Unité de lutte contre la contrebande pour lutter contre la croissance du marché illégal du tabac de contrebande au Nouveau-Brunswick.
- Le Ministère a apporté des modifications à la *Loi sur les coroners* pour faire en sorte que les coroners ne soient plus tenus d'enquêter sur les décès résultant de l'aide médicale à mourir.
- Le Ministère a lancé la campagne *Priorité aux détecteurs de fumée* pour rappeler aux Néo-Brunswickois l'importance de la prévention des incendies ainsi que de l'utilisation de détecteurs de fumée et d'avertisseurs de monoxyde de carbone.

Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

Familles	Mesures
Favoriser la résilience	Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour
Province intelligente	Mesures
Améliorer l'engagement des employés	Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
Accroître les revenus	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

Familles

Objectif de la mesure

Favoriser la résilience.

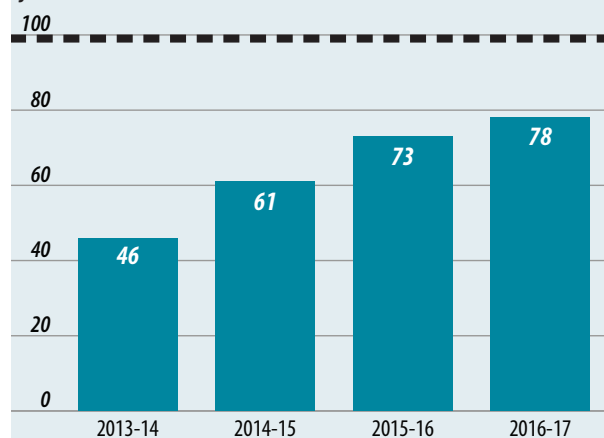
Mesure

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

Description de la mesure

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.



Rendement général

Les activités locales menées durant l'année civile ont affiché des progrès, mais les pourcentages continuent de s'améliorer.

--- Cible : 100 %
Réel : 78 %

Raison d'être de cette mesure?

La *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle, puis qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU NB) du Nouveau-Brunswick aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, l'OMU NB doit avoir une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

Les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Plusieurs doivent d'ailleurs être revus à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'OMU NB a reçu certains plans municipaux au fil des ans et, à l'heure actuelle, 78 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'année visée par le présent rapport, les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU) ont continué de travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour élaborer les plans et les mesures d'urgence ou les mettre à jour. Un format de plan normalisé, conforme à la norme Z1600-F14 de la CSA et précisément conçu pour les municipalités, a été distribué à l'ensemble des municipalités. Ce modèle de planification a été bien accueilli et un certain nombre de collectivités ont modifié leurs plans d'urgence en conséquence. L'objectif est que toutes les municipalités finissent par adopter cette démarche normalisée dans la préparation des plans.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer l'engagement des employés.

Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère.

Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon qu'il soit possible de réduire le nombre de jours de congé de maladie utilisés de 20 % par rapport à l'année de référence 2011-2012 du projet triennal.

Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère.

14 000

12 000

10 000

8 000

6 000

4 000

2 000

0

2014-15

2015-16

2016-17

Cible

Réel

Rendement général

Hausse de 10,7 % des congés de maladie entre 2011-2012 et 2016-2017.

Raison d'être de cette mesure?

Les congés de maladie sont une sorte d'assurance qui protège les employés contre la perte de salaire lorsqu'ils sont incapables de se présenter au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le Ministère souhaite que nous ayons tous des congés de maladie en banque lorsque nous en avons besoin.

Le Ministère valorise la contribution de ses employés, alors lorsqu'un d'entre eux est absent pour quelque raison que ce soit, sa contribution est regrettée. Le Ministère reconnaît que certaines absences sont inévitables. C'est pourquoi la gestion de l'assiduité n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement l'absentéisme ou d'encourager les employés à se présenter au travail lorsqu'ils sont malades. L'objectif est plutôt de réduire les absences évitables, d'aider les employés qui ont de la difficulté à faire preuve d'assiduité au travail et d'essayer d'avoir une main-d'œuvre productive et en santé.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Tous les gestionnaires et dirigeants du Ministère ont dû assister à une séance d'orientation sur le programme d'aide aux employés et à leur famille de la Croix Bleue et ont reçu une formation sur le Programme d'assiduité au travail.

Le Ministère a lancé des séances de formation destinées aux gestionnaires et dirigeants sur le modèle de santé mentale CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) qu'ils ont combinées avec les ateliers pratiques Outils de mobilisation offerts par la Communauté nationale des gestionnaires du gouvernement du Canada.

Gouvernement intelligent

Objective de la mesure

Réduire les dépenses

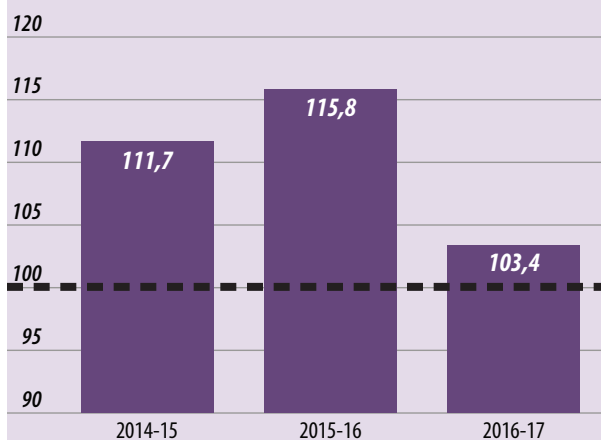
Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles

Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.



Rendement général

Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 7,6 millions de dollars, en raison principalement des dépenses attribuables à six événements couverts par le Programme d'aide financière en cas de catastrophe de 2010 à 2017.

--- Cible: 100,0 %
Réal: 103,4 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a atteint ou surpassé ses objectifs de réduction dans les domaines comme l'attrition et l'amélioration des processus.
- Il a réalisé des économies supplémentaires dans les services généraux à la suite de la fusion des ministères de la Justice et de la Sécurité publique.

Gouvernement intelligent

Objective of the measure

Accroître les revenus

Measure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

Description de la mesure

Les objectifs sont fixes de façon qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2016-2017, mais en fonction du rendement récent.

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

120

115

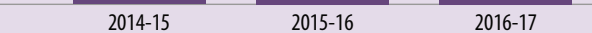
110

105

100

95

90



Rendement général

Les recettes réelles ont dépassé le budget de 32,8 millions de dollars en raison principalement des fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe et de l'augmentation des droits d'immatriculation en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*.

--- Cible: 100,0 %

Réel: 117,3 %

Raison d'être de cette mesure?

Ces ratios donnent une indication du niveau de rendement, c'est-à-dire de l'ampleur de l'écart entre le rendement réel et le rendement budgété, et révèlent si le rendement réel est favorable ou défavorable.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

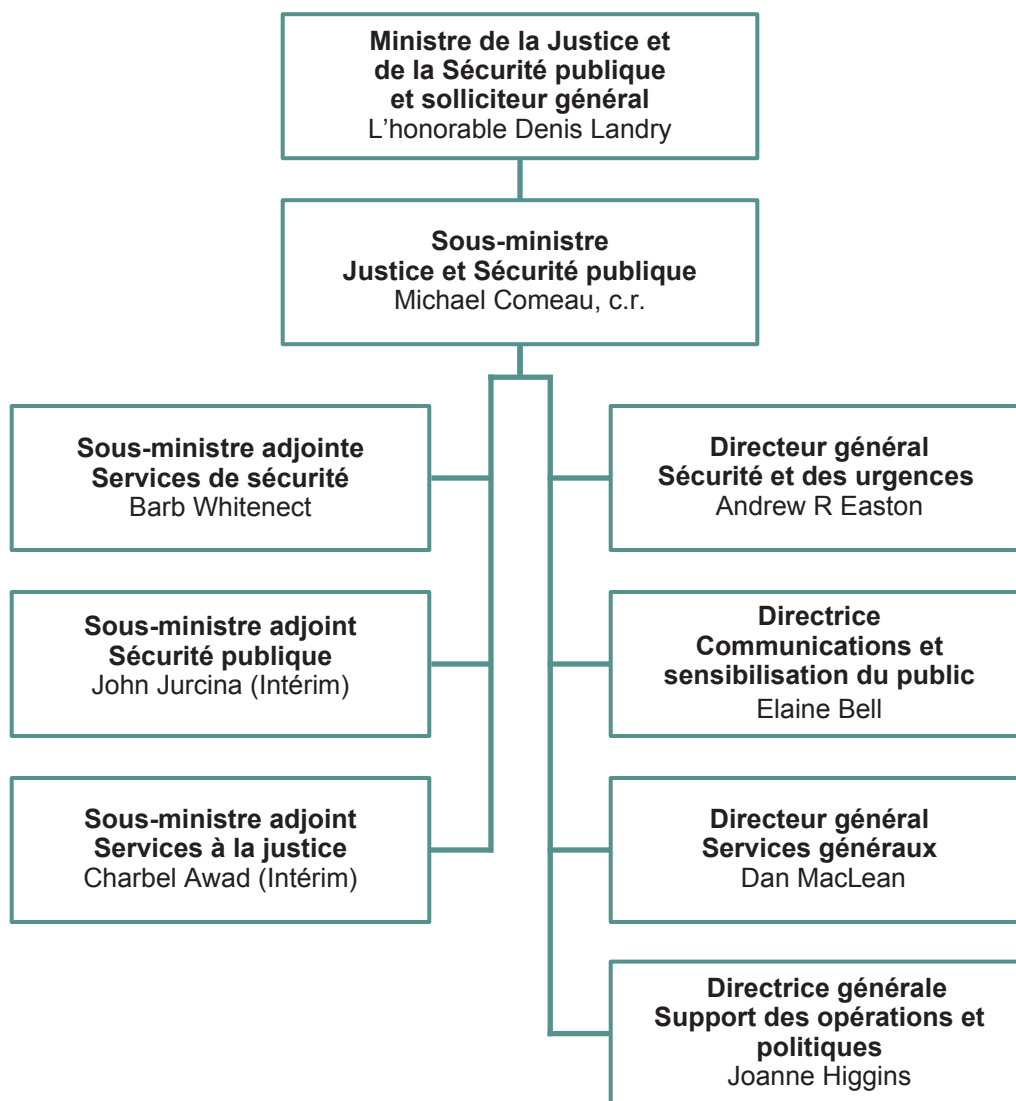
- Les répercussions soutenues de l'augmentation des droits d'immatriculation en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* en septembre 2015 ont entraîné des recettes supplémentaires de 5,5 millions de dollars.
- Les fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe ont été supérieurs de 29,3 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement du transfert à l'exercice 2016-2017, à la suite d'une recommandation du Bureau du vérificateur général, d'un montant de 28 millions de dollars qui avait été comptabilisé au départ à l'exercice 2015-2016.
- Les recettes tirées de l'Unité de lutte contre la contrebande ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 2,5 millions de dollars du ministère de la Justice et de la Sécurité publique en raison de la comptabilisation de la portion fiscale des recettes de l'unité dans le ministère des Finances du GNB.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Justice et Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche globale et intégrée concernant les responsabilités en matière de justice et sécurité publique.

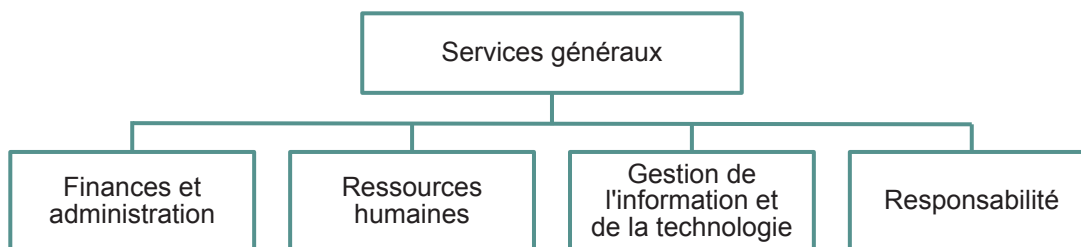
Le Ministère employait 1 365 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée. Cet effectif se composait de 1 439 employés lors de l'exercice précédent.

Organigramme des échelons supérieurs



Présentation générale de la Division et faits saillants

Division des Services généraux



La **Division des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, ressources humaines, des services de gestion de l'information, flotte de véhicules, la gestion des installations ainsi que la Direction de la responsabilité.

La **Direction des finances et de l'administration** fournit au Ministère un cadre financier général. On fait appel à tous les gestionnaires et on se sert d'analyses financières, de services de comptabilité et de prévisions des dépenses et des recettes pour assurer une prestation des programmes de qualité, à coûts raisonnables, ainsi que pour assurer la conformité avec les exigences de lois, de règlements, et de lignes directrices établies en matière de finances et d'approvisionnement. Les services offerts comprennent également le maintien des communications avec les organismes centraux sur les questions financières ainsi que la coordination du processus budgétaire, la fourniture de services de soutien administratif, entre autres sur le plan des télécommunications, des achats, de la coordination des services de traduction, des services postaux, des formulaires, de la gestion du parc de véhicules, de la gestion et de l'acquisition des stocks, ainsi que de l'entretien et de la rénovation des locaux.

La **Direction des ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations

avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au Ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la Direction assure l'harmonisation des objectifs opérationnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de supervision, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction de la responsabilité** appuie l'amélioration et la mise en œuvre du cycle de planification intégré des activités du Ministère, qui comporte une orientation stratégique, la planification du travail, l'amélioration continue, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.

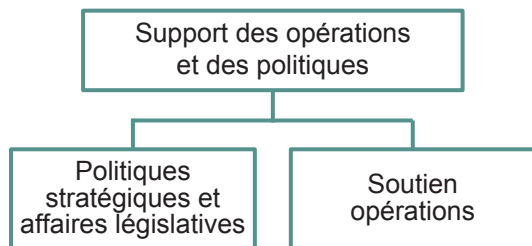
FAITS SAILLANTS

- ◆ *Élaboration d'un plan financier pluriannuel pour le nouveau Ministère*
- ◆ *Réduction des comptes débiteurs en souffrance*
- ◆ *Tenue de séances de formation sur le PAEF pour les gestionnaires*
- ◆ *Établissement d'équipes d'excellence des services pour promouvoir l'excellence dans l'ensemble du Ministère*

- ◆ Réalisation d'environ 1,4 million de dollars en économies et en évitement de coûts grâce aux activités d'amélioration continue

- ◆ Formation de 245 employés sur la recherche du gaspillage – jusqu'à présent, 645 employés (48 %) ont suivi cette formation

Division de la Support des opérations et des politiques



La **Direction du Support des opérations et des politiques** assure le leadership et son soutien relativement à l'élaboration des projets de politique, de règlement et de loi. La Division fournit également des renseignements et des conseils en appui à l'élaboration de dispositions législative et aux relations fédérales, provinciales et territoriales.

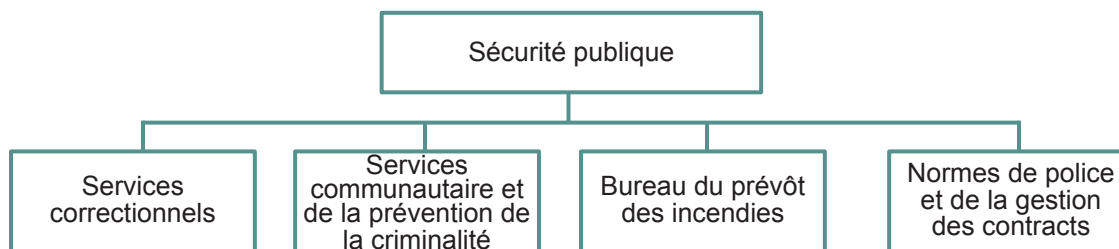
La **Direction des politiques stratégiques et affaires législatives** appuie l'équipe de la haute direction en veillant à la gestion du cadre législatif et stratégique. La Direction assure le leadership et fournit son savoir-faire, ses conseils et son soutien relativement envers l'élaboration des politiques, des propositions législatives et réglementaires.

La **Direction de soutien opérations** est responsable d'appuier les programmes et les services et met son expertise à leur disposition, notamment au moyen de la recherche, de l'analyse de données, de la prédiction des tendances et de l'analyse de risque aux fins de gestion continue et d'élaboration de propositions. La Direction est également fournie ses connaissances spécialisées aux autres directions relativement à certaines questions opérationnelles et stratégiques.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Amélioration des dispositions législatives concernant le droit d'accès aux petits-enfants des grands-parents (promotion de relations saines)
- ◆ Partenariat avec la Direction de l'égalité des femmes pour créer un cadre législatif et opérationnel en vue de fournir des recours civils aux victimes de violence de la part d'un partenaire intime
- ◆ Élaboration de nouveaux règlements à l'appui de la Loi sur l'aide juridique révisée

Division de la Sécurité publique



La **Division de la sécurité publique** est chargée de veiller à la sécurité de la société en dirigeant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en fournissant des services aux contrevenants, en assurant la garde et la surveillance des personnes qui sont placées sous garde ou qui purgent une peine d'emprisonnement imposée par le tribunal (au moyen de services institutionnels et communautaires), en offrant des services aux victimes d'actes criminels, en examinant les plans en cas d'incen-

die, en menant des inspections et des enquêtes en cas d'incendie, en produisant des rapports et en enquêtant sur les incendies à l'échelle provinciale, en administrant les normes policières et les contrats des services de police de la province, ainsi qu'en assurant l'élaboration et la promotion de politiques, de normes, d'ententes et de partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent l'adoption de méthodes de prestation des services rigoureuses et uniformes dans l'ensemble de la province.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne sont pas appropriées. La Direction est également responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaire et de la prévention de la criminalité** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation au Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure la sécurité des collectivités en fournissant des programmes communautaires efficaces pour les personnes qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'en élaborant et en promouvant des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches de prévention factuelles partout au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Direction offre des programmes de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, des services de gestion de cas de réhabilitation ainsi que des services d'intervention auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle offre des services de placement sous garde en milieu ouvert pour les jeunes qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications

apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la *National Fire Protection Association* et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le GNB.

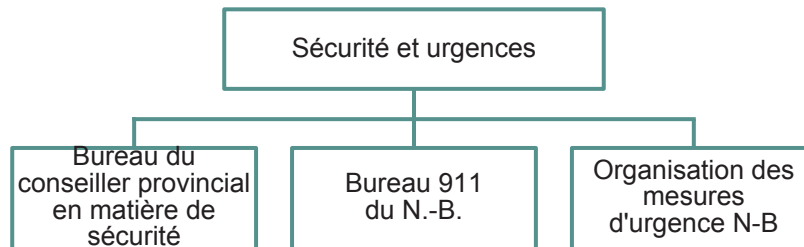
La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La Direction est chargée des principaux secteurs suivants : l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariats afin de garantir des services de police constants et normalisés dans tout le Nouveau-Brunswick; et la supervision des services de gestion des contrats et le soutien de la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que la gestion des ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Création et lancement dans le cadre de la campagne L'amour ne devrait pas blesser d'une série de vidéos visant à sensibiliser le public aux façons de reconnaître la violence entre partenaires intimes*
- ◆ *Conclusion d'une entente de financement quinquennale d'une valeur de 3,4 millions de dollars entre les Services aux victimes du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès aux services pour les victimes d'actes criminels*
- ◆ *Approbation d'un plan d'action triennal par la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique, conformément à la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick*

- ◆ Participation à l'élargissement dans 112 écoles, de Saint John à Sussex et dans les régions de Miramichi et Chaleur-Restigouche, du modèle de prestation des services intégrés pour la santé mentale, la toxicomanie, les services sociaux et les interventions
- ◆ Mise sur pied et mise en œuvre d'un programme de garde en milieu ouvert à Miramichi servant de programme communautaire pour les jeunes contrevenants pour lesquels une peine de garde en milieu fermé n'est pas requise
- ◆ Lancement de la campagne Les détecteurs de fumée arrivent...pile rappelant à toute la population du Nouveau-Brunswick, et particulièrement aux étudiants postsecondaires, l'importance de la prévention des incendies, ainsi que des détecteurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone
- ◆ Distribution du Bulletin sécurité-incendie aux élèves de la maternelle à la 5e année
- ◆ Coordination de formations sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des matières dangereuses pour 25 services d'incendie
- ◆ Établissement d'une commission d'examen des normes professionnelles et de la conduite pour les services correctionnels

Division de la Sécurité et urgences



La **Division Sécurité et urgences** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

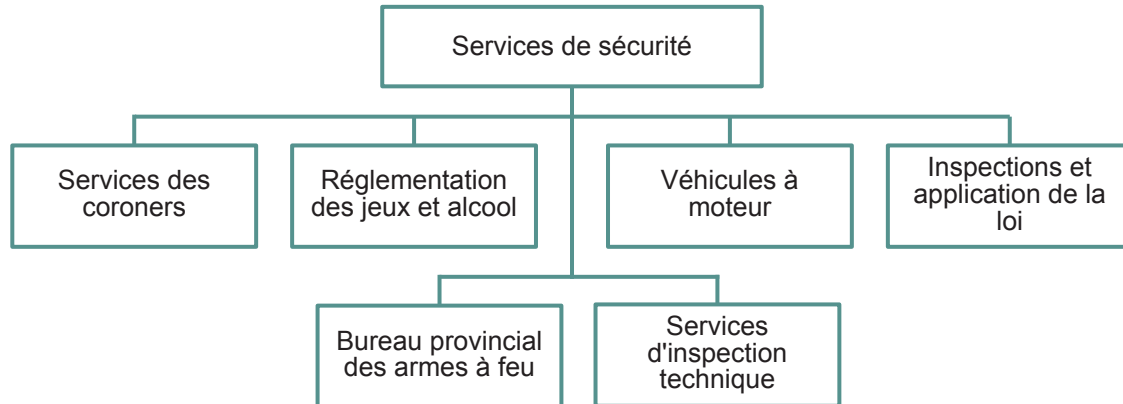
Le **Bureau 911 du N.-B.** travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU N.-B.)** favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Mise sur pied d'un Programme d'aide financière en cas de catastrophe relativement aux dommages causés par la tempête de verglas de janvier 2017
- ◆ Prestation de séances de formation aux premiers intervenants, au personnel municipal, aux employés de l'industrie et aux représentants élus concernant le centre des opérations d'urgence, l'information publique en cas d'urgence et la structure de commandement d'intervention
- ◆ Mise à l'essai régulière du système En alerte, le système national d'alerte d'urgence conçu pour transmettre l'information publique afin de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick soient informés et prêts à faire face aux urgences
- ◆ Lancement de projets liés à l'aide financière en cas de catastrophe pour examiner les processus d'évaluation et de paiement des réclamations en vue de réduire les retards dans les évaluations et les coûts connexes
- ◆ Création d'un plan de travail pluriannuel en collaboration avec le Conseil consultatif des infrastructures essentielles
- ◆ Établissement d'une liste initiale des infrastructures essentielles de la province

Division de la Services de sécurité



La **Division des services de sécurité** est chargée d'offrir des services de délivrance de permis, d'immatriculation, d'inspection et d'application de la loi qui rendent les routes, les collectivités et les sentiers hors route plus sûrs et garantissent la sûreté, la sécurité et l'intégrité des industries de vente au détail et de services, notamment dans les domaines de l'alcool et de l'hébergement, du jeu, de la sécurité et des enquêtes privées, des vidéos et des jeux vidéo ainsi que des brocanteurs. La Division offre de l'expertise au chapitre des services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières et d'appareils à pression. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles.

Les **Services des coroners** forment un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le personnel

des Services des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction de la réglementation des jeux et des alcools** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Il s'agit notamment d'assurer la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La Direction est également responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au

moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Les services offerts comprennent ce qui suit : renseigner et sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, recevoir les plaintes, recueillir les faits pertinents et recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction des inspections et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargées de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au *Code national de sécurité*, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits

sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

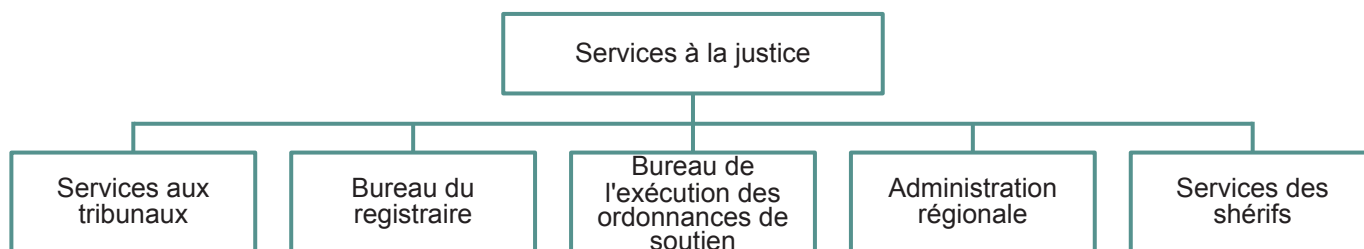
La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Présentation de mesures législatives visant à faire en sorte que les enquêtes du coroner ne soient pas exigées dans les cas d'aide médicale à mourir*
- ◆ *Mise en œuvre d'un nouveau processus facilitant l'obtention par les membres actifs et retraités des Forces armées canadiennes qui résident au Nouveau-Brunswick et qui sont titulaires d'un permis de conduire du ministère de la Défense nationale (MDN 404) d'un permis de conduire pour véhicule utilitaire équivalent du Nouveau-Brunswick*

- ◆ *Achèvement avec les autres provinces de l'Atlantique d'un processus d'approvisionnement commun pour les systèmes d'antidémarrage dans le cadre d'efforts permanents visant à réduire l'alcool au volant sur les routes de la région*
- ◆ *Réalisation de recherches et d'analyses relatives aux cas de décès par suicide qui auraient été évitables*
- ◆ *Mise en œuvre de modifications concernant les licences délivrées en vertu de la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*
- ◆ *Conclusion d'une entente avec les autres provinces de l'Atlantique pour trouver un fournisseur unique de permis de conduire à titre de mesure d'économie*
- ◆ *Établissement de l'Unité de lutte contre la contrebande, qui a confisqué pendant sa première année d'activité plus de 2,1 millions de cigarettes illégales dont la valeur est estimée à 1,3 million de dollars*

Division des Services à la justice



La **Division des services à la justice** est responsable d'assurer l'accès à un système judiciaire impartial et efficace pour tous les résidents du Nouveau-Brunswick et de soutenir un tel système.

La **Direction des services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick (Cour du Banc de la Reine, Cour des petites créances, Cour des successions, Division de faillite et d'insolvabilité, Cour provinciale et tribunal pour adolescents) en offrant des services de préposés aux tribunaux, de production d'ordonnance, de gestion de dossier et de classement, ainsi que d'autres services administratifs à l'appui du système judiciaire et du public. La Direction est également responsable de la prestation des programmes de tribunaux spécialisés, notamment le tribunal du mieux-être, le tribunal chargé des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers en droit de la famille, le centre d'information sur le droit de la famille, le tribunal de la santé mentale et le responsable du système de triage pour la gestion des causes. Les Services aux tribunaux assurent également la liaison avec les autres organismes et ministères en ce qui a trait aux questions et aux initiatives se rapportant au tribunal.

Le **Bureau du registraire** soutient la Cour d'appel et son système judiciaire en fournissant des directives au public et aux avocats relativement aux règles de procédure et

en offrant des services de production d'ordonnance et de jugement ainsi que de gestion des dossiers et d'autres services administratifs, y compris la tenue d'audiences conformément à la loi et aux règles de procédure. De plus, ce bureau tient un registre de l'ensemble des faillites et des divorces, traite les demandes intergouvernementales d'établissement ou de modification d'ordonnances de soutien familial et s'occupe de tous les dossiers d'adoption au Nouveau-Brunswick.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien** est chargé d'exécuter les dispositions sur le soutien familial (pensions alimentaires pour enfants et conjoint) qui se trouvent dans les ordonnances des tribunaux et dans les ententes conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* et à la *Loi sur le divorce*, en adoptant des mesures d'application progressives pour assurer la conformité. Les mesures d'application peuvent comprendre la saisie du salaire, le signalement du payeur défaillant aux agences d'évaluation du crédit, la révocation ou le refus du passeport et, dans certains cas, la suspension du permis de conduire du payeur.

La **Direction de l'administration régionale** est chargée d'assurer un soutien administratif régional à tous les programmes et services administrés par la Division des services à la justice, notamment la gestion des factures, le traitement central des paiements, la gestion des trans-

criptions, le traitement des demandes de traduction, la réservation des services d'interprétation, le soutien technologique au tribunal et le soutien des dépenses extraordinaires de l'appareil judiciaire.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). Les Services des shérifs assument également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Les Services aux tribunaux ont annoncé des plans pour l'établissement d'un exercice de renouvellement quinquennal commençant par un nouveau modèle de prestation des services.*

Information financière

Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire état de la situation par poste primaire
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	94 146 063	1 844 841	95 990 905	94 072 468	(1 918 437)
Autres services	107 642 266	525 000	108 167 266	109 546 492	1 379 226
Fournitures et approvisionnement	4 180 740	-	4 180 740	5 026 800	846 061
Biens et matériel	264 631	-	264 631	1 356 191	1 091 560
Contributions et subventions	10 123 650	193 594	10 317 244	10 080 602	(236 642)
Frais de la dette et autres frais	9 691 500	-	9 691 500	15 990 416	6 298 916
Contre-recouvrements	(1 907 850)	-	(1 907 850)	(1 770 183)	137 667
Total	224 141 000	2 563 435	226 704 435	234 302 787	7 598 351

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 7 600 466 \$ en raison de l'aide financière en cas de catastrophe qui a été versée pour les inondations au printemps 2010 et 2014, la tempête post-tropicale Arthur en juillet 2014, les fortes pluies en décembre 2014 et en septembre 2015 et la tempête du verglas en 2017.

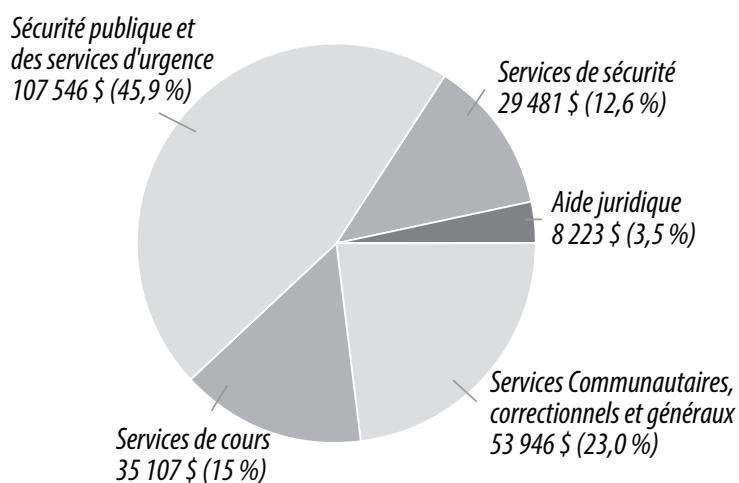
Remarque: Les dépenses et les recettes pour 2016–2017 ont été redressées en fonction de la réorganisation du gouvernement.

Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire état de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services Communautaires, correctionnels et généraux	52 627 000	632 508	53 259 508	53 945 928	686 420
Aide juridique	33 758 000	1 120 419	34 878 419	35 107 168	228 749
Sécurité publique et des services d'urgence	99 851 000	531 659	100 382 659	107 546 536	7 163 877
Services de sécurité	30 075 000	85 255	30 160 255	29 480 634	(679 621)
Services de cours	7 830 000	193 594	8 023 594	8 222 520	198 926
Total	224 141 000	2 563 435	226 704 435	234 302 787	7 598 351

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 7 600 466 \$ en raison de l'aide financière en cas de catastrophe qui a été versée pour les inondations au printemps 2010 et 2014, la tempête post-tropicale Arthur en juillet 2014, les fortes pluies en décembre 2014 et en septembre 2015 et la tempête du verglas en 2017.



Remarque: Les dépenses et les recettes pour 2016–2017 ont été redressées en fonction de la réorganisation du gouvernement.

Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire état de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	2 900 000	3 424 197	524 197
Produits de placements	56 000	52 555	(3 445)
Licences et permis	135 738 000	141 123 081	5 385 081
Ventes de biens et services	25 349 000	26 304 816	955 816
Amendes et intérêts de pénalités	10 365 000	6 926 037	(3 438 963)
Recettes diverses	683 000	674 242	(8 758)
Subventions conditionnelles – Canada	14 887 000	44 274 036	29 387 036
Total	189 978 000	222 778 975	32 800 975

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 32 800 975 \$ en raison des fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, des répercussions soutenues de l'augmentation des droits d'immatriculation des véhicules à moteur et de délivrance des permis de conduire.

Remarque: Les dépenses et les recettes pour 2016–2017 ont été redressées en fonction de la réorganisation du gouvernement.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2016-2017 du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Le ministère a annoncé 76 concours, soit 46 concours publics et 30 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">– un degré élevé d'expertise et de formation,– un degré élevé de compétences techniques,– une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	10
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	21
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
22	<i>Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-22.pdf	le 28 juin 2016	Les modifications établissent des délais clairs pour les principaux éléments du processus de la Commission sur la rémunération des juges.
23	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-23.pdf	le 28 juin 2016	Les modifications prolongent la saison de la motoneige de deux semaines, soit jusqu'au 30 avril, dans le secteur du centre d'entretien Mount Carleton.
47	<i>Loi modifiant la Loi sur les coroners</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-47.pdf	le 16 décembre 2016	Les modifications précisent qu'il n'est pas obligatoire de déclarer au coroner les décès résultant de l'aide médicale à mourir qui ne présentent aucune irrégularité. De plus, ces décès ne feront pas l'objet d'une enquête par le coroner sauf dans certaines circonstances.
5	<i>Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-5.pdf	le 31 mars 2017	La nouvelle loi vise à fournir un accès plus opportun aux recours civils pour les victimes de violence conjugale.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques	le 1 ^{er} avril 2016	Ces modifications : a) modifient la délivrance des permis de câblage pour certaines installations de types III en éliminant l'exigence de faire approuver un plan d'installations électriques et en la remplaçant par la nécessité de soumettre des plans portant l'estampille d'un ingénieur électricien; b) modifient les dispositions relatives aux systèmes électriques préfabriqués approuvés et aux branchements provisoires à des fins de construction; c) établissent de nouveaux frais d'approbation du plan électrique de 100 \$..
Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques	le 30 juin 2016	Ces modifications adoptent la norme C22.1-F15 de la CSA, <i>Code canadien de l'électricité</i> , première partie (vingt-troisième édition), norme de sécurité relative aux installations électriques, y compris tous les correctifs, à l'exception de la règle 6-302(1)(c) et les modifications.
Loi sur les détectives privés et les services de sécurité	le 30 septembre 2016	La loi et le règlement ont été modifiés pour : a) éliminer la Commission des licences de détectives privés et de services de sécurité et transférer ses pouvoirs au ministre en lui donnant le pouvoir de déléguer ces pouvoirs; b) apporter des changements à la période visée par le permis, créer un permis temporaire pour les agents de services de sécurité et un permis de six mois pour les détectives privés d'une autre province; c) modifier la structure tarifaire pour tenir compte de la nouvelle période de délivrance de permis et ajouter des droits pour les nouveaux types de permis d) éliminer les formules dans le règlement et remplacer les formules prescrites par celles fournies par le ministre.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Justice et de la Sécurité publique sont accessibles en suivant le lien suivant :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=49>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan en matière de langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province:

Objectifs pour 2016-2017:

- Offrir des services bilingues au premier point de contact.
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre des capacités linguistiques afin de fournir des services dans les deux langues officielles;
- Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact.
- S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues.
- Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue choisie par le client.
- La correspondance générique est envoyée dans les deux langues officielles.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de service;
- Les profils linguistiques ont fait l'objet d'un examen et ont été mis à jour au besoin;
- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Des affiches supplémentaires ont été commandées et installées dans les aires publiques comme il le fallait.
- La correspondance se fasse dans la langue choisie par le client.
- On rappelle périodiquement aux employés quelles sont leurs obligations, au besoin.

Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail:

Objectifs pour 2016-2017:

- S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.
- Au moment de leur embauche, on demande aux employés dans quelle langue ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de travail;
- La politique sur la langue de travail a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Procéder à l'examen périodique des profils linguistiques des équipes, afin d'en vérifier la conformité.

- Éduquer les gestionnaires relativement à leur obligation de mener les évaluations du rendement dans la langue choisie par leur employé.
- Les équipes de projet sont avisées, dès le début, de prévoir suffisamment de temps pour la traduction.
- Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré.
- Les communications émanant du Ministère sont produites dans les deux langues officielles.
- Rappeler aux gestionnaires les méthodes qui sont à leur disposition pour faciliter les rencontres tout en respectant la dualité linguistique.

Axe 3

Les moyens stratégiques pris pour s'assurer que le Ministère a tenu compte des réalités des communautés des langues officielles de la province sont les suivants :

Un Engagement des intervenants sur le plan stratégique pour le Ministère a été organisé dans les deux langues officielles au début de 2017 et les participants ont pu contribuer dans la langue de leur choix.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles:

Objectifs pour 2016-2017:

- Sensibiliser les nouveaux employés au sujet des politiques sur la langue de travail et sur la langue de service et rappeler aux employés actuels de leurs obligations lors de leurs réunions annuelles de planification des tâches.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Tous les employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et/ou lors de leurs réunions de planification des tâches.

Conclusion:

Le plan d'action du Ministère en matière de langues officielles est conforme au plan sur les langues officielles du gouvernement, *Le bilinguisme officiel*. Le Ministère a reçu trois plaintes concernant les langues officielles en 2016-2017 et davantage d'efforts ont été déployés pour sensibiliser les gens et les ministères à nos obligations envers les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
<p>Surveillance des jeux à des fins de charité, 2016 Volume 1</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l’admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.</p> <p>http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agref.pdf (page 92)</p>	1	1
<p>Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d’éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l’établissement de cibles mesurables et l’évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l’existence de TLV non autorisés.</p> <p>http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepe.pdf (page 120)</p>	1	1
<p>Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique s’engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d’assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral.</p> <p>http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepe.pdf (page 151)</p>	1	1
<p>Recouvrement des créances, 2013 Volume 2</p> <p>– Recommandé que les ministères s’échangent les coordonnées des débiteurs lorsque la loi le permet aux fins du recouvrement de créances.</p> <p>http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepe.pdf (page 231)</p>	1	Non autorisé dans les lois sur les véhicules à moteur

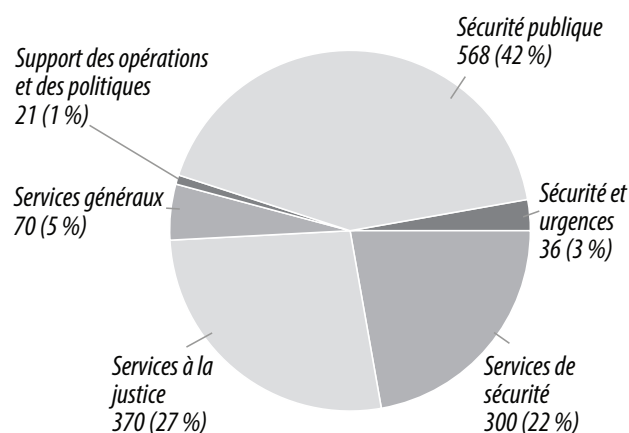
Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2016-2017.

Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire *		
Type	2015-2016	2016-2017
Permanent	1 280	1 235
Temporaire	159	130
Total	1 439	1 365

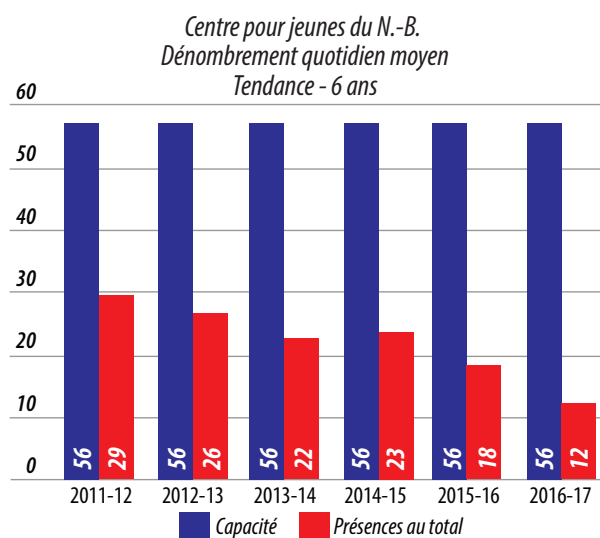
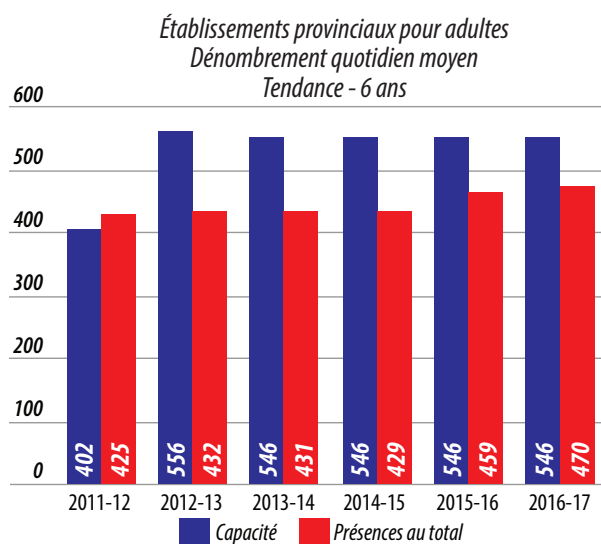
* Ne comprend pas les employés occasionnels



Annexe B : Renseignements statistiques

Sécurité publique	2015-2016	2016-2017
Services communautaires		
Services communautaires aux adultes		
Rapports présenticiels demandés	2 143	2 245
Nombre d'admissions:		
Programme de mesures de rechange	791	706
Programme d'option-amende	105	98
Programme de travaux communautaires	206	157
Placés en probation	1 573	1 598
Peine avec sursis	511	520
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	185	201
Volume de cas moyen par mois	2 274	2 280
Services communautaires aux jeunes		
Rapports présenticiels	348	274
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	401	370
Programme de travaux communautaires	77	62
Placés en probation	190	128
Programme de réadaptation intensive	16	26
Ordonnance différée de placement et de surveillance	44	29
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	33	40
Garde en milieu ouvert	21	11
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	34	20
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois	295	252
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	9	5
Services aux victimes		
Victimes ont été dirigées vers les Services aux victimes	4 796	6 526
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	545	950
Services de consultation à court terme	332	352
Services de consultation post-traumatique	450	505
Indemnisation des victimes d'actes criminels	777	863
Services en établissement		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 611	3 685
Peines de garde ont été ordonnées	1 980	1 958
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 215	1 269
Programme d'absence temporaire	130	161
Centre résidentiel communautaire Island View	90	72

Sécurité publique	2015-2016	2016-2017
Services pour adolescents mis sous garde		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	259	168
Détentions préventives	202	141
Ordonnances de placement et de surveillance	36	17
Dénombrement quotidien moyen		
Centre correctionnel régional de Saint John	129,1	132,1
Centre correctionnel régional du Sud-Est	161,0	169,1
Centre correctionnel régional de Dalhousie	71,9	64,1
Centre correctionnel régional du Madawaska	60,6	61,7
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	36,0	43,4
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	17,8	11,6
	476,4	482,0



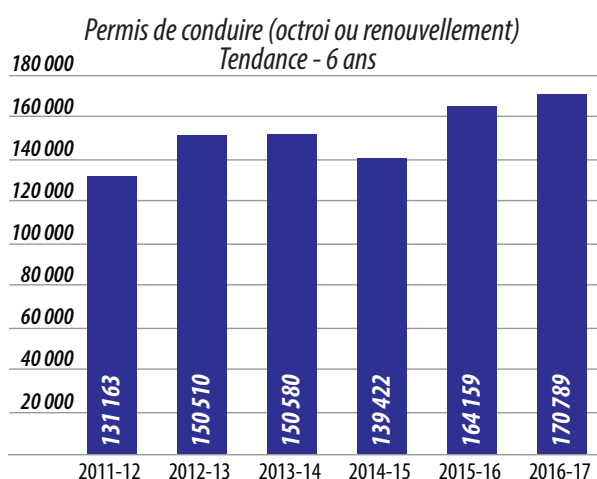
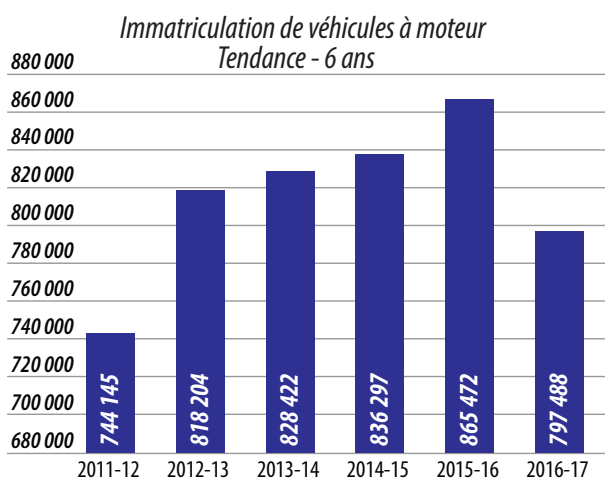
Bureau du prévôt des incendies		
Incendies signalés	3 552	3 543
Interventions non liées à des incendies	26 795	29 490
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	171	121
Bâtiments inspectés		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	3 440	3 479
Par les assistants locaux	3 538	3 048
Nombre total d'inspections	6 978	6 527
Plans de bâtiment examinés	536	430
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	95	37
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	310	501
Examens provinciaux des pompiers	3 132	1 943
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	110	688
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	30 347	33 033

Sécurité et urgences	2015-2016	2016-2017
Organisation des mesures d'urgence		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU N.-B. (104 municipalités)	99	99
Aide à la planification à des collectivités	81	76
Exercices auxquels ont participé des collectivités des établissements l'industrie et des organismes privés	31	27
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	177	175
Centre des opérations d'urgence de la province a été activé (événements importants)	5	5
Propriétaires ont signalé des dommages	101	2 642
Propriétaires ont présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	101	5 160
Bureau 911 du N.-B.		
Nombre d'appels au 911	177 115	180 136
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	-	75
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	-	990

Services de sécurité	2015-2016	2016-2017
Service des coroners	2015	2016
Année civile		
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 491	1 617
Le Bureau provincial des armes à feu		
Champs de tir qui ont été inspectés	24	13
Champs de tir qui respectaient la norme provinciale	20	9
Champs de tir qui ont dû être ré inspectés	4	4
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	4 946	5 587
Examen de transferts d'armes à feu	1 931	1 960
Services d'inspection et d'application de la loi		
Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	750	772
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	139	259
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	598 368	488 845
Inspections effectuées	23 123	28 464
Accusations portées	5 905	5 626
Avertissements donnés	4 517	4 037
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	263	233
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	62	28
Code national de sécurité		
Transporteurs	180	523
Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	13 485	13 425
Nombre de citations	1 398	800
Appels de service	5 079	4 120

Services de sécurité	2015-2016	2016-2017
Kilomètres sur des sentiers	51 121	40 375
Accusations portées	609	394
Avertissements donnés	789	406
Points de contrôle	3 061	2 544
Section des inspections et des enquêtes		
Inspections des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	4 439	4 655
Loteries	1 805	2 143
Vente de tabac aux mineurs	1 858	2 049
Films et vidéos	137	141
Brocanteurs	40	43
Détectives privés	46	39
Endroits sans fumée	2 965	3 144
Inspections des véhicules à moteur	1,531	1 388
Appareils de jeu	1 159	1 217
Vérifications des appareils de jeu	108	111
Taxe sur le tabac	445	499
Inspections des opérations du casino	302	507
Vérifications des opérations du casino	54	71
Sécurité des communautés et des voisinages		
Enquête sur les plaintes publiques	198	212
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	54	42
Les plaintes avec résolution communautaire	119	135
Les enquêtes basées sur les activités illicites liées aux drogues	187	157
Section des inspections et des enquêtes		
Unité d'enquête générale		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	30	58
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	17	39
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	14	43
Dossiers réglés devant les tribunaux	15	19
Unité de lutte contre la contrebande		
Nombre total de dossiers ouverts	-	147
Nombre de saisies	-	25
Nombre de poursuites	-	25
Signalements à Échec au crime	-	65

Services de sécurité	2015-2016	2016-2017
Conservation		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	903	1 185
Cours d'eau et habitat du poisson	40	46
Coupe de bois illégale	258	294
Autre (<i>Loi sur les véhicules hors route, Loi sur les incendies de forêt, etc.</i>)	2 508	2 907
Réglementation des jeux		
Licences d'alcool	2 225	2 389
Permis d'alcool	1 529	1 490
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 270	1 289
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 013	1 280
Licences de distribution de films et de vidéos	537	509
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 646	1 762
Licences de brocanteurs	110	106
Licences de fabricants	52	69
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	530	590
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	220	220
Services d'inspection technique		
Inspections effectuées	30 076	22 425
Plans examinés ou enregistrés	1 815	1 520
Installation permis délivrés	16 257	16 356
Licences délivrées ou renouvelées	14 647	14 126
Permis d'exploitation	17 836	17 712
Examens administrés	2 176	2 128
Services des véhicules à moteur		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	164 159	170 789
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	-	70
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	8 171	7 037
Immatriculation de véhicules à moteur	865 472	797 488
Plaque de motocyclette pour anciens combattants	-	75
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	-	20 142
Clients Interlock	-	261
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 383	2 205
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	26	26
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	5	6
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	103	104
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	19	9
Écoles de conduite de motocyclette	5	6
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	74	43
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) ont été effectuées	28	14



Services à la justice	2015-2016	2016-2017
Services aux tribunaux		
Activités des tribunaux		
Cour d'appel		
Appels en matière civile	81	79
Appels en matière criminelle	38	38
Cour du Banc de la Reine, Division de première instance		
Actions déposées ¹	2 960	2 738
Questions déposées ²	625	628
Division de la famille : activité déposées	5 085	4 958
Dossiers d'instruction relatifs aux requêtes déposées	2 816	2 599
Motions déposées	1 872	1 914
Requêtes déposées	3 568	3 628
Ententes de séparation	202	202
Accords volontaires (clients de Développement social)	118	79
Affidavits constatant le défaut	73	164
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 798	1 671
Jusqu'à concurrence de 3 000\$	675	638
De 3 001\$ à 30 000 \$	1 123	394
Tenue d'audiences à la Cour des petites créances	140	284
Cour provinciale - adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	36 758	40 263
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	2 317	1 849

1 Une action désigne une action, une poursuite ou toute autre procédure introductive d'instance entre un demandeur et un défendeur.

2 Les questions comprennent généralement : les affaires criminelles (accusations et appels sommaires) et les avis de requête concernant les affaires civiles (procès ou audiences et requêtes ex parte).

Services à la justice	2015-2016	2016-2017
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demandes reçues	32	34
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	27	26
Bureau du registraire		
Traité dossiers d'adoption	95	115
Faillites déposées	941	842
Commencement des instances de divorce	1 481	1 393
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 315	1 218
Formulaires et guides relatifs à la <i>Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien</i>	375	439
Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien		
Nombre total de cas	12 605	12 288
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	484	492
Traitement des opérations de paiement	183 415	183 880
Paiements à l'égard des comptes de soutien	168 288	161 803

Statistiques sur la criminalité ⁽¹⁾

	2015	2016	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	4 929	4 696	-4,7 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	35 %	39 %	11,7 %
Indice de gravité de la criminalité ⁽²⁾	62,8	61,7	-1,8 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 237	1 351	9,2 %
Taux de criminalité chez les jeunes	4 271	4 071	-4,7 %
Taux de crimes violents	1 182	1 177	-0,5 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	60 %	63 %	5,3 %
Taux de crimes contre les biens	2 970	2 696	-9,2 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	19 %	21 %	10,5 %
Taux de vol de véhicules à moteur	123,7	124,3	0,5 %
Taux d'introduction par effraction	444	430	-3,1 %
Taux d'homicide	1,46	1,45	-0,3 %
Taux d'agression sexuelle	55,4	48,6	-12,2 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	55 %	67 %	23,6 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	2,4	3,4	43,9 %
Taux de vols qualifiés	20,3	29,9	47,2 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	238	221	-6,8 %

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

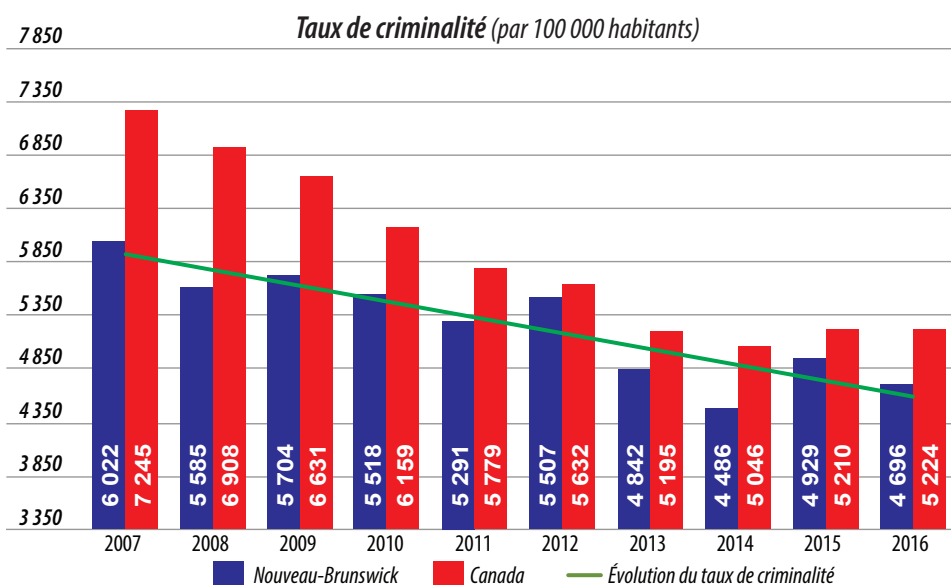
(1) Source : Tableau 252-0051 – Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel. Statistique Canada

(2) Source : Tableau 252-0052 – Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré. Statistique Canada

Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : quatrième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



En 2016, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 4 696 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des 10 dernières années. Cette tendance se poursuit. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le quatrième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.